



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

| | |
|---|--|
| Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27 | <p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le | |
| Délibération n°24.2.10 | FINANCES <i>Demande de subvention amendes de police 2023 – travaux de sécurisation routière</i> |

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 29 janvier 2024, le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique sollicite les communes en ces termes « afin de préparer une proposition de répartition de dotation, il convient que vous me fassiez part des opérations susceptibles d'en bénéficier dans votre commune. Celles-ci doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière » énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales ».

Le dossier de demande de subvention doit être constitué des éléments suivants afin d'être recevable :

- Délibération du conseil municipal approuvant le/les projets et s'engageant à leur réalisation au cours de l'année ;
- Notice explicative détaillée précisant la nature de travaux et l'intérêt de l'aménagement en termes de sécurité routière ;
- Plan de situation de l'opération au sein de la commune ;
- Plan technique détaillé du projet (plan d'aménagement au 1/500^{ème} ou 1/2000^{ème}) ;
- Devis estimatif précis de l'aménagement.

Le dossier est à déposer au plus tard le 26 avril 2024.

Madame le Maire précise que plusieurs projets communaux à réaliser en 2024 peuvent concourir à cet objectif de sécurité routière et faire l'objet d'un financement.

- **Modification de 8 passages piétons**
 - Mise en accessibilité PMR avec dépose des bordures existantes et pose de bordures aux normes, reprofilage et confection des enrobés
 - Le montant des travaux pour ces 8 passages est de 4692€HT + 4 697€HT + 2 927€ HT soit 12 316€HT. La commune sollicite une participation au titre des amendes de police 2023 sur ce montant restant à charge à hauteur de 50% soit 6 158€HT

- **Réalisation d'un cheminement en enrobé dans la Coulée Verte**
 - Le chemin aujourd'hui sablé est peu praticable du fait d'inondations successives. Les travaux, qui consistent au nettoyage du support, reprofilage et confection d'un tapis en enrobés, permettront une utilisation en toutes saisons et le rendra accessible PMR
 - Le montant des travaux est de 6 412.50€HT. La commune sollicite une participation au titre des amendes de police 2023 sur ce montant restant à charge à hauteur de 50% soit 3 206.25€HT

- **Réalisation d'un cheminement en enrobé borduré salle du Phénix**
 - Au complexe du Phénix, les piétons qui souhaitent accéder à la salle sportive l'Olympe empruntent aujourd'hui l'accès dédié aux véhicules. Les travaux permettront donc une circulation piétonne sécurisée. Ils consistent au reprofilage, pose de bordures et confection d'un tapis d'enrobés
 - Le montant des travaux est de 2 922.50€HT. La commune sollicite une participation au titre des amendes de police 2023 sur ce montant restant à charge à hauteur de 50% soit 1 461.25€HT

- **Création de places de stationnement Avenue des Chênes (cabinet médical)**
 - Réalisation de 2 places de stationnement (dont 1 PMR) de 5 mètres de longueur par 2,5 mètres de largeur en lieu et place d'espaces verts existants, réparties sur le linéaire de la voie, pour renforcer l'offre de stationnement par la patientèle devant le cabinet réhabilité par la commune pour accueillir 3 professionnels supplémentaires (en lieu et place d'un dentiste précédemment). Ces places supplémentaires limiteront le stationnement illicite dangereux aux abords du carrefour
 - Le montant des travaux est de 2 000€HT. La commune sollicite une participation au titre des amendes de police 2023 sur ce montant restant à charge à hauteur de 50% soit 1 000€HT

Ainsi, pour ces quatre projets de circulation et sécurisation routière, la commune de Mésanger sollicite auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique le versement d'un financement au titre des amendes de polices 2023 tel que précisé ci-dessous :

Amendes de police 2023

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|---|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Mise aux normes PMR de passages piétons | 12 316,00 € | Amendes de police 2023 | 6 158,00 € |
| Rue de la Vieille Cour (x5) | 4 692,00 € | | |
| Rue du Pont Cornuaille (x2) | 4 697,00 € | | |
| Rue des Chevaliers de Malte (x1) | 2 927,00 € | | |
| Cheminement Coulée Verte | 6 412,50 € | Amendes de police 2023 | 3 206,25 € |
| Cheminement Salle du Phénix | 2 922,50 € | Amendes de police 2023 | 1 461,25 € |
| Création de stationnement - Cabinet médical | 2 000,00 € | Amendes de police 2023 | 1 000,00 € |
| | | TOTAL AMENDES DE POLICE | 11 825,50 € |
| | | Reste à charge communal | 11 825,50 € |
| TOTAL DEPENSES | 23 651,00 € | TOTAL RECETTES | 23 651,00 € |

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le courrier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique en date du 24 février 2023,

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **SOLLICITE** une participation au titre des amendes de police 2023 pour divers travaux d'aménagement concernant l'amélioration des transports et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière sur la commune à hauteur de 50 % de la dépense H.T subventionnable **soit 11 825.50** portant sur un montant total de **23 651 € H.T.**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire,
Nadine YOU

Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance

